

Open de Noël de Bastia 2023

Article 1 :

L'inscription à l'Open International de Noël du Corsica Chess Club implique l'acceptation du présent règlement intérieur ainsi que le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi et affiché sur les lieux du tournoi.

Article 2 : tournoi, lieu

Le Corsica Chess Club organise du 27 au 30 décembre 2023 au 2 rue du commandant L'Herminier à Bastia

Article 3 : dates et horaires

Voir affiche jointe en annexe

Article 4 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au congrès FIDE à Chennai (Inde) au 1^{er} janvier 2023

Article 5 : dispositions particulières

5.1 Les nulles par consentement mutuel sont interdites

5.2 Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

5.3 Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde $r + 2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 6 : appariements

6.1 Les appariements sont réalisés avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

6.2 Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 30 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.

Article 7 : absences et forfaits

7.1 En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus d'une heure avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. 3 absences maximum sont autorisées.

7.2 Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables annoncés à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde suivante. Cette absence non notifiée sera signalée à la FFE qui peut décider d'une sanction administrative.

Article 8 : départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance.

Article 9 : arbitrage et commission d'appel

L'arbitre principal du tournoi est Cyril HUMEAU

L'arbitre adjoint est Pierre-François GERONIMI

Tout joueur peut faire appel d'une décision d'un arbitre. Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre principal de son tournoi au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La commission d'appel délibèrera avant le lancement de la ronde suivante, dans la mesure du possible.

Article 10 : inscription

L'inscription sur place sera de 10 € par joueur.

Article 11 : Prix

La liste des coupes et médailles par catégorie sera affichée dans la salle du tournoi.

CORSICA CHESS CLUB

le 27 décembre 2023